

# AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2021

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 14 098 615,268 TND, un actif net de 14 050 288,827 TND et un bénéfice net trimestriel de 205 886,462 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2021 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 800 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1er novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 31 décembre 2021, ce risque est couvert à hauteur de 13 369,863 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Observations**

- La note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 31 janvier 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-21</b>	<b>31-déc.-20</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>8 678 906,052</b>	<b>3 866 086,181</b>
Obligations de sociétés		2 631 492,513	1 055 933,024
Emprunts d'Etat		5 383 864,139	2 480 975,157
Titres des Organismes de Placement Collectif		663 549,400	329 178,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>4 589 441,135</b>	<b>3 725 866,570</b>
Placements monétaires		3 943 677,112	2 232 091,339
Disponibilités		645 764,023	1 493 775,231
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>830 268,081</b>	<b>7 810,991</b>
<b>Total Actif</b>		<b>14 098 615,268</b>	<b>7 599 763,742</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>28 077,341</b>	<b>12 820,727</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>20 249,100</b>	<b>18 883,744</b>
<b>Total Passif</b>		<b>48 326,441</b>	<b>31 704,471</b>
<b>Actif net</b>		<b>14 050 288,827</b>	<b>7 568 059,271</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>13 431 431,569</b>	<b>7 149 733,169</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>618 857,258</b>	<b>418 326,102</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		85,485	31,282
Sommes distribuables de la période		618 771,773	418 294,820
<b>Actif net</b>		<b>14 050 288,827</b>	<b>7 568 059,271</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>14 098 615,268</b>	<b>7 599 763,742</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>141 022,101</b>	<b>335 803,495</b>	<b>57 941,970</b>	<b>213 167,804</b>
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations		89 075,020	185 917,000	25 008,380	82 114,316
Revenus des emprunts d'Etat		51 947,081	149 886,495	32 933,590	131 053,488
				-	
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>106 455,348</b>	<b>240 239,058</b>	<b>77 395,502</b>	<b>239 529,454</b>
Revenus des billets de trésorerie		34 241,120	93 858,891	61 179,514	182 647,835
Revenus des certificats de dépôt		30 016,874	60 049,496	6 344,171	19 610,080
Revenus des comptes à vue		42 197,354	86 068,336	9 871,817	37 271,539
Revenus des prises en pensions		-	262,335	-	-
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>247 477,449</b>	<b>576 042,553</b>	<b>135 337,472</b>	<b>452 697,258</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(28 077,339)</b>	<b>(72 008,379)</b>	<b>(12 820,726)</b>	<b>(47 688,545)</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>219 400,110</b>	<b>504 034,174</b>	<b>122 516,746</b>	<b>405 008,713</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(22 801,067)</b>	<b>(44 647,425)</b>	<b>(7 538,489)</b>	<b>(27 536,056)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>196 599,043</b>	<b>459 386,749</b>	<b>114 978,257</b>	<b>377 472,657</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(8 035,026)</b>	<b>159 385,024</b>	<b>20 458,251</b>	<b>40 822,163</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>188 564,017</b>	<b>618 771,773</b>	<b>135 436,508</b>	<b>418 294,820</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>8 035,026</b>	<b>(159 385,024)</b>	<b>(20 458,251)</b>	<b>(40 822,163)</b>
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		<b>5 853,134</b>	<b>(9 932,513)</b>	<b>(1 020,096)</b>	<b>(13 174,719)</b>
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		<b>3 441,979</b>	<b>17 309,969</b>	<b>0,000</b>	<b>82,390</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<b>(7,694)</b>	<b>(1 149,104)</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>205 886,462</b>	<b>465 615,101</b>	<b>113 958,161</b>	<b>364 380,328</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er octobre au 31 décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er octobre au 31 décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>205 886,462</b>	<b>465 615,101</b>	<b>113 958,161</b>	<b>364 380,328</b>
Résultat d'exploitation	196 599,043	459 386,749	114 978,257	377 472,657
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 853,134	(9 932,513)	(1 020,096)	(13 174,719)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	3 441,979	17 309,969	0,000	82,390
Frais de négociation de titres	(7,694)	(1 149,104)	0,000	0,000
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(418 290,420)</b>	<b>0,000</b>	<b>(338 670,865)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>435 651,771</b>	<b>6 434 904,875</b>	<b>423 654,810</b>	<b>1 076 810,096</b>
<b>Souscription</b>	<b>11 245 005,073</b>	<b>27 328 568,628</b>	<b>1 527 237,299</b>	<b>9 273 317,928</b>
Capital	11 007 200,000	26 932 400,000	1 479 700,000	9 157 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(178 702,577)	(440 375,427)	(23 505,705)	(140 514,418)
Régularisation des sommes distribuables	416 507,650	836 544,055	71 043,004	256 232,346
<b>Rachat</b>	<b>10 809 353,302</b>	<b>20 893 663,753</b>	<b>1 103 582,489</b>	<b>8 196 507,832</b>
Capital	10 555 000,000	20 550 500,000	1 070 000,000	8 105 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(170 186,539)	(333 945,475)	(17 000,495)	(123 897,577)
Régularisation des sommes distribuables	424 539,841	677 109,228	50 582,984	215 405,409
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>641 538,233</b>	<b>6 482 229,556</b>	<b>537 612,971</b>	<b>1 102 519,559</b>
<b>Actif net</b>				
En début de période	13 408 750,59	7 568 059,271	7 030 446,300	6 465 539,712
En fin de période	14 050 288,827	14 050 288,827	7 568 059,271	7 568 059,271
<b>Nombre d'actions</b>				
En début de période	131 953	72 656	68 559	62 130
En fin de période	136 475	136 475	72 656	72 656
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,951</b>	<b>102,951</b>	<b>104,162</b>	<b>104,162</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,313%</b>	<b>4,364%</b>	<b>1,576%</b>	<b>5,331%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

#### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

#### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

##### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

###### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
  - o BTA 7.2% MAI 2027
  - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

### **2.2.3 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.2.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.2.5 Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2021	% actif
<b>Titres OPCVM</b>	<b>5300</b>	<b>663 549,400</b>	<b>663 549,400</b>	<b>4,706%</b>
FCP WAFA CAPITALISATION	5300	663 549,400	663 549,400	4,706%
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>		<b>2 563 837,128</b>	<b>2 631 492,513</b>	<b>18,665%</b>
AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,000	533 272,773	3,782%
ATL 2019-1	6000	360 000,000	362 380,800	2,570%
BH 2009-B	4000	92 000,000	92 009,600	0,653%
BTE 2010-B	6000	270 000,000	273 672,000	1,941%
BTE 2019-1	1000	100 000,000	108 948,000	0,773%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2801	111 837,128	114 221,340	0,810%
UIB SUB 2015	1500	30 000,000	30 972,000	0,220%
BH SUB 2021-2 C	11000	1 100 000,000	1 116 016,000	7,916%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>		<b>5 202 861,676</b>	<b>5 383 864,139</b>	<b>38,187%</b>
<b>Obligations de l'État</b>		<b>1 201 689,756</b>	<b>1 225 567,844</b>	<b>8,693%</b>
EMPRUNT ETAT 2014 (6,35%)	46	1 689,756	1 737,044	0,012%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B (8,8%)	2000	200 000,000	207 097,600	1,469%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2 (8,8%)	5000	500 000,000	512 344,000	3,634%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3 (8,90 %)	500	500 000,000	504 389,200	3,578%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>4 001 171,920</b>	<b>4 158 296,295</b>	<b>29,494%</b>
BTA 7.2% MAI 2027	1185	1 089 063,795	1 131 895,315	8,028%
BTA 7.2% FEVRIER 2027	585	540 413,343	570 332,201	4,045%
BTA 6.9 % 9 MAI 2022	34	34 054,683	35 268,184	0,250%
BTA 6.9 % 9 MAI 2022 (15 ANS)	2330	2 337 640,099	2 420 800,595	17,170%
<b>TOTAL</b>		<b>8 430 248,204</b>	<b>8 678 906,052</b>	<b>61,559%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 335 803,495DT pour la période du 01/01 au 31/12/2021 et se détaillent ainsi :

	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er octobre au 31 décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>141 022,101</b>	<b>335 803,495</b>	<b>57 941,970</b>	<b>213 167,804</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>89 075,020</u>	<u>185 917,000</u>	<u>25 008,380</u>	<u>82 114,316</u>
- intérêts	89 075,020	185 917,000	25 008,38	82 114,32
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>51 947,081</u>	<u>149 886,495</u>	<u>32 933,590</u>	<u>131 053,488</u>
- intérêts	51 947,081	149 886,495	32 933,59	131 053,49
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>141 022,101</b>	<b>335 803,495</b>	<b>57 941,970</b>	<b>213 167,804</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 589 441,135 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>3 907 939,867</b>	<b>3 943 677,112</b>	<b>27,972%</b>
<b>Émetteur Electrostar</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>778 976,481</b>	<b>791 764,613</b>	<b>5,616%</b>
ELECTROSTAR 120J 30/09/2021 (11 %)	1	388 681,672	397 381,602	2,819%
ELECTROSTAR 140J 28/10/2021 (11 %)	1	96 718,167	98 207,739	0,697%
ELECTROSTAR 90J 25/11/2021 (11 %)	1	293 576,642	296 175,272	2,101%
<b>Émetteur STIP</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>1 206 381,470</b>	<b>1 222 721,437</b>	<b>8,673%</b>
STIP 190J 03/11/2021 (11 %)	1	286 831,189	290 763,067	2,062%
STIP 350J 03/11/2021 (11.5 %)	1	919 550,281	931 958,370	6,610%
<b>Émetteur PROMOTEX</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>931 930,467</b>	<b>932 103,501</b>	<b>6,611%</b>
BT PROMOTEX 360J 31/12/2021 (9.3%)	1	931 930,467	932 103,501	6,611%
<u>Certificat de dépôt</u>	<b>2</b>	<b>990 651,449</b>	<b>997 087,561</b>	<b>7,072%</b>
CD* ATB 50J 24/11/2021	1	495 746	498 971	3,539%
CD* ATB 50J 24/11/2021	1	494 906	498 117	3,533%
<b>Disponibilités</b>		<b>645 764,023</b>	<b>645 764,023</b>	<b>4,580%</b>
Dépôts à vue		684 835,635	684 835,635	4,857%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		- 39 071,612	- 39 071,612	-0,277%
<b>TOTAL</b>		<b>4 553 703,890</b>	<b>4 589 441,135</b>	<b>32,552%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 240 239,058 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er octobre au 31 décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Intérêts des billets de trésorerie	34 241,120	93 858,891	61 179,514	182 647,835
Intérêts des certificats de dépôt	30 016,874	60 049,496	6 344,171	19 610,080
Intérêts des comptes courants	42 197,354	86 068,336	9 871,817	37 271,539
Revenus des prises en pensions	-	262,335	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>106 455,348</b>	<b>240 239,058</b>	<b>77 395,502</b>	<b>239 529,454</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 830 268,081TND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	17 887,944	10,991
Agios créditeurs à recevoir	25 750,000	7 800,000
Débiteurs Divers « Créances Groupe Loukil »	800 000,000	0,000
Provision Pour dépréciation Créances Groupe Loukil *	-13 369,863	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>830 268,081</b>	<b>7 810,991</b>

\* AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2021 à 800 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.,

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 28 077,341TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Rémunération Distributeurs	10 027,625	4 578,830
Rémunération Gestionnaire	12 033,144	5 494,595
Rémunération Dépositaire	6 016,572	2 747,302
<b>TOTAL</b>	<b>28 077,341</b>	<b>12 820,727</b>

### **3.7. Autres Crédeurs Divers :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 20 249,100TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2021</b>	<b>Montant au 31/12/2020</b>
Redevance CMF	1 291,542	612,565
Provision jeton de présence	12 000,105	12 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	6 762,960	6 130,160
TCL	194,493	141,019
Impôt à payer	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>20 249,100</b>	<b>18 883,744</b>

### **3.8. Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01/01/2021</u></b>	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Nombre de titres	72 656
Nombre d'actionnaires	220
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	26 932 400,000
Nombre de titres émis	269 324
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	20 550 500,000
Nombre de titres rachetés	205 505
<b><u>Capital au 31/12/2021</u></b>	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Sommes non distribuables	-216 068,431
Montant du capital au 31/12/2021	13 431 431,569
<b><u>Nombre de titres</u></b>	136 475
Nombre d'actionnaires	252

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	6 171,121	8 796,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-16 103,634	-21 970,719
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	17 227,579	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	82,390
Frais négociation de titres	-1 149,104	0,000
<b>RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>6 228,352</b>	<b>-13 092,329</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-115 866,831	-86 157,661
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-440 375,427	-140 514,418
Régularisations sommes non distribuables rachats	333 945,475	123 897,577
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>-216 068,431</b>	<b>-115 866,831</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 72 008,379 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	10 027,623	25 717,276	4 578,829	17 031,622
Rémunération gestionnaire (TSI)	12 033,144	30 860,729	5 494,595	20 437,940
Rémunération dépositaire (TSB)	6 016,572	15 430,374	2 747,302	10 218,983
<b>TOTAL</b>	<b>28 077,339</b>	<b>72 008,379</b>	<b>12 820,726</b>	<b>47 688,545</b>

### 3.10. Les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 44 647,425 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération commissaire aux comptes	1 901,376	7 643,054	1 263,920	6 463,793
Redevance CMF	4 010,960	10 286,672	1 831,487	6 812,481
Jetons de présence	3 024,684	12 000,105	4 174,966	13 158,604
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000
Autres impôts	494,184	1 147,731	268,116	901,178
Dotations aux amortissement et provisions	13 369,863	13 369,863	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>22 801,067</b>	<b>44 647,425</b>	<b>7 538,489</b>	<b>27 536,056</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	35,682	160,051	-110,248	85,485
Exercice n	459 386,749	836 384,004	-676 998,980	618 771,773
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>618 857,258</b>

#### 4. Autres informations :

##### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2021, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

##### 4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.